

L'an deux mille vingt-quatre le onze du mois de Décembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 05/12/2024.

**Conseillers en exercice : 26 – Présents : 19 – Votants : 25.**

**Présents** : M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, M. DE ZEN Michel, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme SOLTANI Arlette, Mme BARBERA Sandra, M. HÉBRARD Roland, M. MARES Alban, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. BORDES Olivier, Mme COSTES ATAFI Christelle, M. ARDEVEN Yohann, Mme VERT Béatrice, M. CLAVERIE Daniel, M. Luc DELAPORTE.

**Excusés avec pouvoir** : **Monsieur VONTHRON Thibaut** pouvoir à **Monsieur DELAPORTE Luc** – **Madame POLI Nathalie** pouvoir à **Madame Martine VALLIER** – **Monsieur DUMONTIER Nicolas** pouvoir à **Monsieur le Maire** – **Madame LAVEAU RAIGNEAU Virginie** pouvoir à **Madame GARNET Laetitia** – **Madame PARMENON Mélanie** pouvoir à **Madame BARBERA Sandra** – **Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe** pouvoir à **Monsieur MONTFORT Anthony**.

**Excusé** : **Monsieur GONZALEZ Frédéric**.

Madame Laetitia GARNET est désignée secrétaire de séance.

---

#### **2024-1112 – 52 : Enfouissement réseaux avenue du 11 Novembre – SIEM : Article 8**

---

Conformément aux délibérations de l'assemblée générale du SIEM :

- En date du 16 février 1998, fixant les critères de fonctionnement du programme syndical « enfouissement des lignes » ainsi que les participations financières du SIEM et des communes,
- En date du 21 décembre 2002, ayant comme objet la refonte du fonctionnement de la subvention syndicale aux communes pour travaux d'éclairage public et traitant de l'intégration esthétique des réseaux,
- En date du 07 juillet 2011, fixant une majoration de 10% du taux de participation des communes au titre du programme d'effacement esthétique (Article 8) et du programme d'enfouissement des lignes par les communes, programme complémentaire au programme d'effacement esthétique (Article 8).

Il est prévu que le SIEM abonde par une participation à hauteur de 20 % le financement des travaux d'enfouissement des réseaux dans la limite de l'enveloppe définie au budget du syndicat et affectée à ce type de travaux. ENEDIS prendra à sa charge 40% du financement des travaux.

Le coût résiduel des travaux d'enfouissement à répercuter sur le demandeur s'établit ainsi à 40 %.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de proposer le projet d'enfouissement du réseau électrique basse tension situé avenue du 11 Novembre sur le secteur Acacia de Ricad, auprès du SIEM pour un montant estimatif des travaux par ENEDIS d'environ 8 500€.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré **l'unanimité de ses membres présents ou représentés**,

- **ACCEPTE** le coût d'objectif et le plan de financement de l'opération d'entretien du réseau électrique basse tension rue de la Mairie pour un montant estimatif de 8 500€,
- **DÉLÈGUE** la maîtrise d'ouvrage à ENEDIS,
- **AUTORISE** le Maire à verser sur émission d'un titre de recette du SIEM la participation de la commune.

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 11 Décembre 2024.

Le Maire,

  
Philippe DUCAMP



La Secrétaire de Séance,

  
Laetitia GARNET